

Tri avenir

n°16 - septembre 2019

Lettre d'information
du SMOM d'Is-sur-Tille



Madame, Monsieur,

Comme chaque année, le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille vous informe, par le biais de sa lettre d'information « Tri Avenir », sur son actualité et plus largement sur les enjeux liés au tri des déchets et au recyclage.

Pour cette nouvelle édition, nous avons fait le choix de vous éclairer sur deux thèmes forts : l'évolution du périmètre du SMOM et la traçabilité de vos déchets. Le 1er janvier 2019, notre Syndicat Mixte a connu une évolution importante avec l'adhésion des 21 communes du Mirebellois. Cette nouvelle étape, qui fait du SMOM l'un des principaux acteurs régionaux du milieu de la collecte et de la valorisation des déchets, vient également conforter l'avenir de nos agents. Notre objectif reste le même : apporter un service efficace en tout point du territoire et à moindre coût.

Le second éclairage de cette lettre d'information porte sur le tri et la traçabilité des déchets. Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur le devenir de la matière triée. Je veux écrire ici que la collecte des déchets n'est pas notre seul souci quotidien : son devenir et sa valorisation sont également une de nos préoccupations. Le geste de tri de chacun d'entre nous ne reste pas vain, nous voulons vous en persuader grâce aux informations contenues dans ce numéro spécial. Les préoccupations environnementales et économiques sont au cœur de l'action du SMOM : c'est tout le sens de notre action en faveur d'une valorisation optimale de la matière.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble de nos agents, quelles que soient leurs fonctions, pour leur dévouement et la qualité de leur engagement en faveur d'un service public efficient.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Florian PAQUET

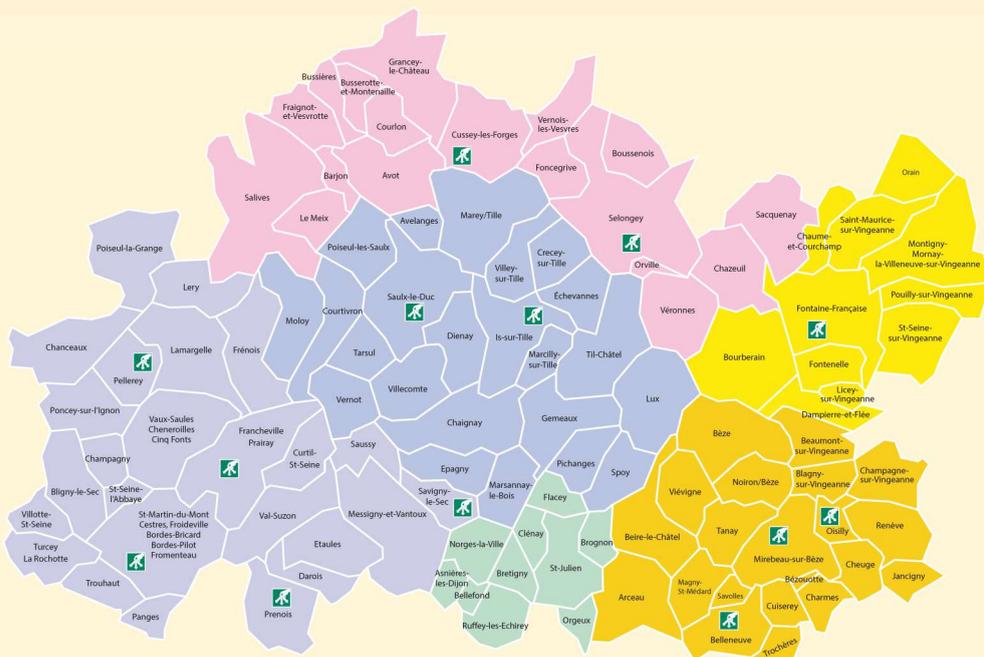
Président du SMOM



Le SMOM s'aGrandit

En janvier 2019, les 21 communes du Mirebellois ont intégré le SMOM d'Is-sur-Tille (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères). Ce qui a étendu le territoire d'action du SMOM à 5 Communautés de Communes.

Le SMOM s'occupe donc à présent de la collecte et du traitement des déchets de 108 communes (soit environ 46 485 habitants) et gère les 13 déchèteries et les 200 Points Verre répartis sur tout son territoire.



Le SMOM s'est agrandi, mais l'adhésion des 21 nouvelles communes au sein du syndicat ne modifie en aucun cas vos consignes de collecte et de tri. Nous vous présenterons d'ailleurs très prochainement notre **nouveau site internet (www.smom.fr)** pour vous informer sur toutes les activités du SMOM.

Et parce que le tri n'est plus une simple préoccupation mais un enjeu environnemental et économique majeur, nous vous proposons ce numéro de **Tri Avenir Spécial « Tri et Recyclage »**, de façon à répondre à toutes vos questions en matière de tri et de traçabilité des déchets.

Parce que le tri est notre quotidien mais également le vôtre, le SMOM vous souhaite une bonne lecture.





Le tri au quotidien



trucs en plus



FAQ

Pourquoi tous les plastiques ne peuvent-ils pas être recyclés ?

Aujourd'hui seuls les flacons et bouteilles en plastique sont dans les consignes de tri. Ils sont majoritairement composés de deux types de plastique (le PET et le PEHD) qui ont des filières de recyclage et pour lesquels il existe des débouchés. De plus, le centre de tri de Dijon Métropole n'est pas en mesure de traiter les autres emballages plastiques actuellement.

Peut-on laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique ?

Oui, les techniques se sont développées et les bouchons sont à présent recyclés. Profitez-en pour gagner de la place : écrasez vos bouteilles et remettez le bouchon.

Combien de temps la nature met-elle pour dégrader... ?

- Un mouchoir en papier : 3 mois
- Une pelure de fruit : 3 à 6 mois
- Un journal : 3 à 12 mois
- Un filtre de cigarette : 1 à 3 ans
- Une canette en aluminium : 10 à 100 ans
- Un sac plastique : 100 à 1000 ans (durée hypothétique)
- Une barquette polystyrène : 1000 ans (durée hypothétique)
- Une bouteille de verre : 4000 ans (durée hypothétique)

DANS LA NATURE, NOS DECHETS ONT LA VIE DURE !

Collecte D'amiante liée



Le SMOM réalise chaque année deux collectes de déchets amiantés (plaques ondulées, tuyaux, sols vinyles, bardage...). Ce type de déchets ne peut être collecté que sous certaines conditions et le dépôt en déchèterie est strictement interdit. Le SMOM organise donc une prochaine collecte le samedi 12 Octobre 2019 de 9h à 12h, uniquement sur inscription.

Vous êtes nombreux à avoir adopté les gestes de tri depuis la mise en place des bacs jaunes et nous vous en remercions. La collecte sélective a permis la récupération de 3481 tonnes de déchets recyclables en 2018 (1931 tonnes de tri et 1550 tonnes de verre). Le SMOM est conscient que les consignes de tri ne sont pas toujours simples, c'est pourquoi nous vous proposons ce numéro spécial « Tri-Recyclage ».

Pour rappel : La collecte des bacs jaunes concerne uniquement les emballages ménagers.

74%

CARTONS / PAPIERS

Dans le bac jaune : Tous les emballages en cartonnée (boîte de gâteaux, de céréales, suremballage de yaourts, boîte à œufs, baril de lessive...).

Dans la caisse bleue : Tous les papiers (feuilles, journaux, magazines, prospectus, enveloppes...)

Les papiers souillés, les mouchoirs en papiers, l'essuie-tout... ► À jeter avec les ordures ménagères.

Le carton brun (cartons d'électroménager, de colis, de déménagement...) ► À apporter en déchèterie.

Attention : pour les habitants du Mirebellois, les papiers, c'est dans le bac jaune !

Le carton brun en déchèterie

Avec la multiplication des achats sur internet, le carton brun est devenu de plus en plus présent dans nos poubelles. Celui-ci, parfaitement recyclable, ne doit cependant pas être jeté dans le bac jaune mais apporté directement en déchèteries.

Jeté dans le bac jaune, il perturbera le ramassage des bacs ainsi que la chaîne de tri et son coût de traitement sera beaucoup plus élevé (198€/tonne en centre de tri contre 37€/tonne en déchèterie).

4%

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Dans le bac jaune : Toutes les boîtes, canettes, conserves, bidons, barquettes et aérosols en métal (bouteille de sirop, canette de soda, déodorant, laque, boîte de thé...)

Tous ustensiles de cuisine ou de bricolage et les aérosols ayant contenu des produits dangereux (peintures, produits mécanique...) ► À apporter en déchèterie.

14%

BOUTEILLES & FLACONS PLASTIQUE

Dans le bac jaune : Uniquement les bouteilles et les flacons en plastique (bouteilles d'eau, de soda, flacons alimentaires, ménagers ou de toilette)

Tout autre emballage plastique (sacs, barquettes, pots, sachets, films, ...) ► À jeter avec les ordures ménagères.

8%

ERREURS DE TRI

Les erreurs les plus fréquentes : Verre • Bouteilles non vidées • Emballages imbriqués • Films et barquettes plastique • Gobelets en plastique • Serviettes en papier



Pensez à écraser vos bouteilles et vos boîtes en cartonnée, vous gagnerez ainsi beaucoup de place dans votre bac jaune.

Ne lavez pas vos emballages avant de les jeter mais videz-les complètement.

N'imbriguez pas vos emballages les uns dans les autres mais jetez les en vrac directement dans votre bac.

Si vous avez un doute sur un déchet, contactez-nous et, en dernier recours, optez pour le bac Ordures Ménagères afin d'éviter les erreurs de tri coûteuses.

N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille au soir afin d'être sûr qu'ils soient collectés



TRIONS MIEUX RECYCLONS PLUS

que Deviennent nos Déchets ?



Les bouteilles et flacons en plastique

- ① Le recyclage commence par le geste de tri! Les bouteilles et les flacons en plastique sont donc à jeter dans le bac jaune.
- ②③ Ils seront ensuite ramassés par le camion de collecte et apportés au centre de Tri de Dijon Métropole où ils seront triés par catégorie et stockés en balles.
- ④ Les balles de plastique sont ainsi envoyées dans différentes usines de recyclage (comme l'usine Plastipak de Sainte-Marie-la-Blanche) où les bouteilles et flacons seront à nouveau triés puis nettoyés et broyés afin d'être recyclés.
- ⑤ Les bouteilles et flacons en plastique pourront être recyclés en nouveaux flacons, stylos, bouteilles, ou encore textiles (sacs, pulls...).



Les papiers

Le papier est envoyé par camion en papeterie (Norske Skog Golbey) où il sera mixé, nettoyé, désencré, et transformé en pâte à papier qui sera séchée et étalée pour devenir du nouveau papier.

Les cartonnettes

Une fois jetées dans le bac jaune et séparées au centre de tri, les cartonnettes seront mises en balles et envoyées en cartonnerie où elles seront nettoyées, mixées et recyclées en nouvelles boîtes, meubles...

Les emballages métalliques

Ils seront eux aussi à jeter dans le bac jaune puis transférés au centre de tri où tous les emballages seront triés puis compactés en balles pour être envoyés en usine de recyclage (aciérie) où ils seront fondus puis recyclés en nouveaux emballages métalliques, en vélos, en boules de pétanque, en fournitures de bureau...

Les erreurs de tri

Les déchets non recyclables retrouvés dans les bacs jaunes sont eux aussi triés puis envoyés à l'usine d'incinération de Dijon Métropole. Le traitement (inutile) de ces déchets non recyclables engendre des coûts supplémentaires qui pourraient être évités en faisant attention aux consignes de tri.

Horaires Des Déchèteries

		Is-sur-Tille	Selongey	Fontaine-Française	Mirebeau-sur-Bèze	Belleneuve	Oisilly	Cussey-les-Forges	Saulx-le-Duc	Savigny-le-Sec	Fromenteau	Francheville	Pellerey	Prenois
Lundi	9h -12h													
	14h -17h													
Mardi	9h -12h													
	14h -17h													
Mercredi	9h -12h													
	14h -17h													
Jeudi	9h -12h													
	14h -17h													
Vendredi	9h -12h													
	14h -17h													
Samedi	9h -12h													
	14h -17h													

Ouvert
Ouvert en période été uniquement
Fermé

En période été (du 01/04 au 31/10) les déchèteries sont ouvertes les après-midi de 14h à 18h. Fermées les jours fériés.



Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille
 rue du Triage - 21120 Is-sur-Tille

Tél. 03 80 95 21 10 - Fax 03 80 95 20 21
 communication@smom.fr • www.smom.fr

